



le Grand **Autunois** Morvan

**COMPTE RENDU SOMMAIRE
DE LA RÉUNION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

SÉANCE ORDINAIRE DU 11 OCTOBRE 2022

ÉTAIENT PRÉSENTS : M Louis BASDEVANT, délégué d'Anost, Mme Cathy NICOLAO, M Patrick CAYEUX, Mmes Sandrine GASSIER (jusqu'à la question « SCoT »), Céline GOUDIER POSZWA, Sarah PIGNOLET de FRESNE, Francette GYBELS (à partir de la question « SCoT »), MM Alain DICHANT, Jean-Louis CORMIER, Mme Monique GATIER, MM Frédéric BROCHOT (à partir de la question « SCoT »), Michaël GUIJO, Anatole SAGOT, délégués d'Autun, Stéphane FAVRE, délégué d'Auxy, Mme Jacqueline GENTY, déléguée de Barnay, MM Pierre LABONDE, suppléant (remplaçant M François DE GUELIS), délégué de Brion, Jean-François ALUZE, délégué de Broye, Jean-Pierre TROPIN, suppléant (remplaçant M Pascal POMME), délégué de Chissey en Morvan, Jan ROEDOE, suppléant (remplaçant M Jean-Louis LAURENT), délégué de Collonge la Madeleine, Gérard BERGERET, délégué de Cordesse, Emile LCONTE, Mme Laetitia PERRIER, délégués de Couches, Mme Dominique COULON, déléguée de Curgy, M Norbert ESTIENNE, délégué de Cussy en Morvan, Mme Magali ROUCH PAULIN, déléguée de Dracy lès Couches, M Jean-Claude LHOSTE, délégué de Dracy Saint-Loup, M Georges GAUTHEROT, suppléant (remplaçant Mme Catherine AMIOT), délégué d'Epertully, Mme Aurore COMBARET CLAIRE, MM René LOBET, Jean-Michel PREVOTAT, délégués d'Epinac, MM Dominique COMMEAU, Guillaume GRILLON, Mme Yolande FLECHE, délégués d'Etang sur Arroux, M Jacques BOUCHOT, délégué de La Chapelle sous Uchon, M Bernard JOSS, suppléant (remplaçant M Alain d'ANGLEJAN), délégué de La Comelle, Mme Marie-Claude BARNAY, déléguée de La Grande Verrière, MM Augustin de CHAMPEAUX, délégué de La Petite Verrière, Yannick BOUTHIERE, (à partir de la question « SCoT »), délégué de La Tagnière, Mmes Françoise DURIAU, déléguée de Lucenay l'Evêque, Isabelle JOLY (à partir de la question n°D), déléguée de Monthelon, MM Jean-Luc MICHELOT, délégué de Saint-Emiland, Xavier DUVIGNAUD, délégué de Saint-Eugène, Gérard POIGNANT, délégué de Saint-Jean de Trézy, Michel PILARD, délégué de Saint-Léger du Bois, Mme Anne-Marie DUCREUX, déléguée de Saint-Léger sous Beuvray, MM Sylvain CHAVY (à partir de la question « SCoT »), délégué de Saint-Martin de Communes, Olivier BARRÉ, délégué de Saint-Maurice lès Couches, Christian DEMIZIEUX, délégué de Saint-Prix, Emmanuel ROUCHER, délégué de Sully, Mme Andrée MENARGUEZ, déléguée de Tavernay, MM Jean-Louis PORCHERET, délégué de Tintry, Guy FEDERSPIELS, délégué d'Uchon, délégués communautaires.

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : M Anatole SAGOT.

ABSENTS : M Patrick LAUFERON, Mmes Véronique PACAUT, Florence GARNIER, MM Fabrice VOILLOT, Thierry BABOUILLARD, Jean-François NICOLAS, Pierre THOMAS, Mme Anne-Marie MARILLER, MM Michel MENAGER, Christian DELAFORGE, Mme Véronique PROST, M Jean-Louis MARTIN, Mme Agnès COMEAU, MM Gilles PILLOT, Franck LEQUEU, Mme Christine CANON, MM Jean-Baptiste PIERRE, Jean-Yves JEANNIN.

ONT DONNE POUVOIR : M Vincent CHAUVET à Mme Cathy NICOLAO, M Eric MARCHAND à M Patrick CAYEUX, M Patrick RYON à Mme Sarah PIGNOLET de FRESNE, Mme Françoise ANDRE à M Alain DICHANT, M Yann BAROU à M Céline GOUDIER POSZWA, M Stéphane FABRE à Mme Francette GYBELS, M Métin ALBAYRAK à Mme Sandrine GASSIER, Mme Maartje VAN VEEN à M Jean-Louis CORMIER, M Gilbert DARROUX à Mme Monique GATIER, Mme Angeline GORINI à M Anatole SAGOT, Mme Catherine LEFLOND à M Frédéric BROCHOT, M André LHOSTE à Mme Dominique COULON, Mme Monique RAUX à M Xavier DUVIGNAUD, M Jacques ROY à M Gérard BERGERET, M Gérard TREMERAY à M Norbert ESTIENNE, M Gilles BERRET à M Yannick BOUTHIERE.

A- Désignation du secrétaire de séance

Le conseil communautaire a désigné, à l'unanimité, Monsieur Anatole SAGOT en tant que secrétaire de séance.

B – Approbation du procès-verbal du 15 septembre 2022

Le conseil communautaire a approuvé, à l'unanimité, le procès-verbal cité ci-dessus.

C – Compte rendu des actes accomplis

Le conseil communautaire a pris acte des actes accomplis.

D – Compte rendu des MAPA

Le conseil communautaire a pris acte des MAPA.

1-DSTA

a) Analyse des résultats de l'application du SCoT du Pays de l'Autunois Morvan et modification du document.

Une présentation du SCoT a été faite par Mme FOREL.

Le conseil communautaire après en avoir délibéré et à la majorité (3 abstentions) a décidé de ne pas élargir le périmètre du SCoT du Pays de l'Autunois Morvan au-delà de celui de la communauté de communes. En effet, le périmètre relativement vaste du territoire communautaire (55 communes - 1252 km²) permet d'assurer la mise en cohérence des politiques publiques sectorielles nationales et régionales à l'échelle du bassin de vie, d'emploi et de mobilité du Grand Autunois Morvan correspondant en grande partie à l'aire d'attraction d'Autun (au sens de l'INSEE), notamment en matière d'urbanisme, de logement, d'équipements et de services, de développement économique, de déplacements, de protection des espaces naturels et agricoles, d'environnement et de transition écologique et énergétique, de maîtrise de la consommation de l'espace et de réduction du rythme de l'artificialisation des sols.

Le conseil communautaire a approuvé l'analyse des résultats de l'application du SCoT telle que synthétisée dans le rapport.

Le conseil communautaire a décidé qu'il n'y a pas nécessité de réviser le SCoT et que celui-ci peut être maintenu en vigueur mais qu'il convient cependant de procéder à des ajustements, notamment pour actualiser et compléter certaines dispositions écrites et graphiques du document afin de couvrir les communes de Couches, Saint-Maurice-les-Couches, Dracy-les-Couches et Saint-Jean-de-Trézy, et également pour tenir compte de la nouvelle charte et du nouveau périmètre du Parc naturel régional du Morvan (qui concernent désormais 29 communes du Grand Autunois Morvan).

Enfin, le conseil communautaire a acté que les évolutions à apporter au document pour répondre aux objectifs mentionnés ci-dessus pourront intervenir par le biais d'une procédure de modification du SCoT prévue aux articles L143-32 et suivants du code de l'urbanisme.

b) Avis sur le projet de modification du PSMV d'Autun avant l'approbation du document par le Préfet.

Le conseil communautaire, à la majorité (1 abstention), a émis un avis favorable à la poursuite et la finalisation de la procédure de modification du PSMV d'Autun, sous réserve de la prise en compte des corrections et compléments proposés par la commission locale du SPR et des observations et demandes formulées par les services de la DRAC et de l'UDAP.

Le conseil communautaire a autorisé Madame la Présidente ou les Vice-Présidents ayant délégation à signer tout document se rapportant à ce dossier.

Le conseil communautaire a précisé que la présente délibération et la version finalisée des pièces de la modification du PSMV d'Autun seront transmis au représentant de l'État dans le département pour approbation du dossier, ainsi qu'aux services de la DRAC, de l'UDAP et de la DDT.

2-ADMINISTRATION GENERALE

- a) Signature d'une convention de groupement de commandes entre la CCGAM, le CIAS, la ville d'Autun pour la fourniture de produits d'hygiène et d'entretien ; lancement et signature d'un appel d'offres ouvert.

Le conseil communautaire, à la majorité (1 abstention), a approuvé la convention constitutive du groupement de commandes à passer entre la CCGAM, le CIAS, la ville d'Autun et les modalités d'organisation ainsi que la désignation du coordonnateur.

Le conseil communautaire a autorisé le lancement de l'appel d'offres ouvert relatif à la fourniture de produits d'entretien pour la CCGAM, la Ville d'Autun et le CIAS du Grand Autunois Morvan.

Enfin, le conseil communautaire a autorisé la signature de tout document se rapportant à ce dossier.

3-QUESTIONS ET COMMUNICATIONS DIVERSES.

**VU POUR ÊTRE AFFICHE CONFORMÉMENT AUX DISPOSITIONS DE L'ARTICLE
L 2121-25 DU CODE GÉNÉRAL DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES.**



A Autun, le 13 Octobre 2022
La Présidente
Marie-Claude BARNAY

